

PROCOLE REPRISE ACTIVITES CSL

COVID

A effet du 1° SEPTEMBRE 2020

1° PLONGEE

La reprise des activités est complète, en privilégiant dans un premier temps un mode opératoire réduisant au maximum l'accès aux locaux.

Le club est équipé de gel/lotion hydroalcoolique d'essuie main papier et de lingettes désinfectantes pour les WC, le matériel armement bateau, la partie compresseur et les bateaux.

Le port du masque de protection est obligatoire dès la préparation des activités.

INSCRIPTIONS

MODALITES

Par exception les plongées ne seront ouvertes que sur inscription préalable selon les modalités suivantes :

Il vous suffit d'aller sur le site du club et de vous inscrire à la date souhaitée en ayant préalablement payé car vous devrez noter une référence. (voir ci-dessous)

<https://cslthonon.fr/agenda/>

Le bureau veillera à un juste équilibre entre les plongeurs pour éviter que les places disponibles soient systématiquement prises par les mêmes personnes.

La profondeur sera limitée à 20 m pour les premières remises à l'eau puis progression de 10 en 10 m mais sans palier obligatoire et si possible avec des ordinateurs en mode durci:

En effet les risques potentiels liés au COVID, même sur des personnes asymptomatiques ne sont pas à négliger et surtout les accès aux soins, tels que les caissons sont limités.

NOMBRE MAXI

11 personnes sur haliotis

7 personnes sur grenouille

Ces nombres comprennent les pilotes et dp

Autres activités en lac et en piscine selon les règles sanitaires applicables.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pour accéder à l'activité, le questionnaire COVID doit être préalablement rempli et renvoyé à president@cslthonon.fr, une fois par personne, sauf évolution de l'état de santé qui justifierait de le remplir à nouveau.

Les documents CACI LIC ET CARTE DE NIVEAU sont à présenter au DP sur place

PAIEMENT

Il ne sera pas possible d'encaisser et rendre de la monnaie sur place pour éviter les contacts et les manipulations.

Le paiement se fera si possible d'avance, par chèque ou en CB sur le site du club comme pour les adhésions, pour un forfait de 5 plongées à la fois soit 30 euros (ou 10 pour 60 euros), utilisables sans limitation de durée.

https://www.payassociation.fr/csl_thonon/paiement

EN NOTANT COMME REFERENCE : 5 PLONGEES OU 10 PLONGEES

ATTENTION VOUS AUREZ UNE REFERNECE DE PAIEMENT EN RETOUR QU'IL FAUDRA NOTER DANS L'INSCRIPTION.

A défaut paiement sans rendu de monnaie pour le matériel ou par chèque.

LES DP

Les personnes seront préinscrites

Limite de 11 personnes sur Haliotis pilote compris

Et 7 personnes sur Grenouille pilote compris,

La fiche de DP sera remplie précisément à chaque séance pour assurer un suivi sanitaire des participants.

Les contrôles des documents se feront comme d'habitude mais sans contact ni manipulation.

Les DP devront porter leur masque de protection durant ces contrôles.

Les DP doivent veiller au respect du protocole et peuvent refuser tout plongeur qui ne le respecterait pas, en particulier port du masque obligatoire.

Palanquées si possible de deux plongeurs maximum.

Briefing à terre avec distances de sécurité.

Tenue stricte de la feuille de sécurité pour le cas échéant pouvoir retracer les présents en cas de contamination.

Tout incident ou dysfonctionnement doit être signalé sans délai au président.

PREPARATION MATERIEL PERSONNEL

Il est demandé à chacun de se désinfecter les mains et de porter son masque de protection lors de la préparation des affaires de plongée au domicile pour limiter au maximum tout risque de contamination de se matériel.

ARRIVEE SUR SITE

Merci de mettre votre masque de protection, de vous désinfecter à nouveau les mains (gel sur place fourni) et de préparer votre matériel personnel, de vous changer **SANS ACCEDER (SAUF BESOIN IMPERATIF) NI AUX LOCAUX NI AU BATEAU SANS AUTORISATION DU DP.**

LE LOCAL MATERIEL

ACCES AU MATERIEL CLUB ET PERSONNEL

Le matériel club peut être mis à disposition des membres selon modalités suivantes assurant la sécurité en termes d'hygiène et de désinfection :

A chaque plongée un responsable du matériel, volontaire ou désigné par le Dp aura accès au local matériel (masqué et après s'être désinfecté les mains) et aura la charge de distribuer le matériel du club pour éviter les allers et venues dans le local matériel.

Il gère et filtre les personnes qui prennent leur bloc personnel en veillant au port du masque, à la désinfection des mains et au nombre de personnes dans la pièce.

Il sera également chargé du retour de ce matériel.

L'objectif est de limiter au maximum les passages dans le local matériel.

Un responsable du gonflage sera également désigné pour gérer les blocs et les gonflages.

Pour les combinaisons:

Après un prêt : désinfection au savon selon recommandation FFESSM faites chez le président.

Après chaque utilisation les combinaisons seront « isolées » deux semaines » dans les douches des filles pour traitement avant remise en service.

Ce délai est important mais cela permet de gérer le nettoyage sans trop de contraintes.

Pour les détendeurs, masques, direct system des stabs et tubas :

Désinfection par utilisateur avant et après utilisation avec spray SOUS CONTROLE DU DP ou d'un membre désigné.

ACCES AUX VESTIAIRES

L'accès aux vestiaires est à nouveau autorisé sous respect strict des consignes suivantes :

- Masque obligatoire comme dans tous les locaux du club
- Désinfection des mains obligatoire dès l'accès aux locaux
- Nombre maximum de personnes par vestiaire en simultané sous contrôle et responsabilité du DP:
 - o 5 personnes vestiaire des hommes
 - o 3 personnes vestiaires des femmes
- Les emplacements seront marqués pour respecter les distanciations
- Chaque personne qui a fini de se changer libère les lieux sans tarder et emporte dans son véhicule son sac et ses effets personnels.
- Les vestiaires sont régulièrement aérés par les utilisateurs durant leur présence.
- Le DP se changera dans le bureau.

Les douches restent interdites.

Au retour du bateau pour se changer les mêmes règles s'appliquent.

LES SANITAIRES

Il est impossible d'imaginer que les sanitaires ne soient pas accessibles...

Mais une grande discipline s'impose dans leur utilisation :

Demande expresse au DP de pouvoir les utiliser

Seul le dp ouvrira toutes les portes d'accès

Après utilisation désinfection par l'utilisateur :

Chasse d'eau

Porte papier

Cuvette

Poignée de porte

Avec gel et papier sopalin ou lingette

ACCES BATEAU ET TRAJETS

Un fois votre équipement prêt, un par un, en respectant le sens de circulation indiqué, sur autorisation du DP et après vous être à nouveau désinfecté les mains vous pourrez poser votre matériel à bord, A LA PLACE QUE VOUS DESIGNERA LE DP.

Prenez soin de vos détendeurs que vous mettez en bouche... protégez les et ne touchez pas le matériel des autres.

Durant les trajets il vous sera demandé de rester à votre place, sauf pour les personnes désignées pour les manœuvres et de conserver votre masque le plus possible

Dans la mesure du possible, une seule personne par manœuvre, un seul pilote par sortie pour éviter des contacts de matériel par des personnes différentes.

SORTIE EAU- RETOUR A BORD

Avant de monter à bord pensez à « évacuer » toute mucosité post plongée.

Remettez votre matériel personnel à la place qui vous a été attribuée.

DECHARGEMENT

Merci de ne décharger que votre matériel personnel, à tour de rôle et en respectant les sens de circulation du bateau.

Les blocs démontés seront déposés devant les locaux à droite de l'entrée du club à l'extérieur.

Bien entendu il ne pourra y avoir d'accès au club pour nos moments conviviaux post plongée, il nous faudra patienter pour cela.

LE GONFLAGE DES BLOCS

Il sera assuré par une seule personne, désignée ou volontaire à chaque plongée.

Cette personne aura à sa disposition du gel pour se désinfecter les mains et la rampe de gonflage.

Elle seule aura accès au club et au compresseur et manipulera les blocs.

L'ARMEMENT DU BATEAU-DESARMEMENT

Le DP assurera en personne ou en déléguant la sortie devant le club du matériel de sécurité du bateau et le carburant si besoin.

Une personne volontaire sera chargée d'armer le bateau, là encore après s'être désinfecté les mains.

Au retour du bateau cette même personne désarmera le bateau en ramenant devant le club le matériel de sécurité.

Ce protocole a vocation à évoluer selon la situation sanitaires les règlements en vigueur et le vécu de sa mise en œuvre et tout constat d'un dysfonctionnement ou d'une amélioration possible doit être fait au président.

NAGE AVEC PALMES APNEE HOCKEY:

Le protocole sanitaire de la cité de l'eau, qui est joint et complète le présent protocole doit être strictement respecté.

Malgré le plaisir de nous revoir, nous allons assurer strictement les consignes suivantes:

- port du masque obligatoire dans l'enceinte du centre jusqu'au vestiaire pour les nageurs et tout le temps pour l'encadrant (sauf lorsqu'il doit intervenir dans l'eau)
- nettoyage des mains dès l'entrée avec gel personnel obligatoire
- pas d'accès aux vestiaires pour les non-membres pratiquants
- Distance de sécurité au moins 1m.(dans la mesure du possible, si l'activité le permet)
- Matériels de nage, linge de bain et bouteille de bain personnels.
- regroupement des membres avant l'accès aux installations avec le DP.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pour accéder à l'activité, le questionnaire COVID doit être préalablement rempli et renvoyé à president@cslthonon.fr, une fois par personne, sauf évolution de l'état de santé qui justifierait de le remplir à nouveau.

Les documents CACI LIC ET CARTE DE NIVEAU sont à présenter au DP sur place

PARTICIPATION A LA SEANCE :

La fiche de DP ou d'appel sera remplie précisément à chaque séance pour assurer un suivi sanitaire des participants.

- Les participants présenteront spontanément la licence et le CACI au DP. Contrôle visuel sans contact avec les documents.
- Briefing à terre avec distances de sécurité.

- Tout incident ou dysfonctionnement doit être signalé sans délai au président.

Ce protocole a vocation à évoluer selon la situation sanitaires les règlements en vigueur et le vécu de sa mise en œuvre et tout constat d'un dysfonctionnement ou d'une amélioration possible doit être fait au président.